

Syndicat Mixte Comtat Ventoux
Hôtel de Communauté de la CoVe
1171 av. Mt Ventoux, CS 30085
84203 CARPENTRAS CEDEX

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical	
SEANCE DU 24 MARS 2023 à 9h30	
Date de convocation : 14 mars 2023 Mise en ligne : 07 AVR. 2023 Nombre de délégués : 36 Nombre de présents : 19 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 22	L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-quatre mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

Aubignan : M. BIELLE	Crillon le Brave : absent	Le Beaucet : M. ILLE	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : excusé
Aurel : absent	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : Excusé	Saint Christol : M. CAPDEGELLE	Vacqueyras : Mme BAUDOIN
Beaumes de Venise : Mme PONGE	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : M. TENON	Saint Didier : excusé/ a donné pouvoir	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : Mme AUFFAN	Gigondas : Excusée	Malemort du Comtat : M. ROUX	St Hippolyte le Graveyron : Mme FORESTIER	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : absent	Lafare : Excusés	Mazan : Excusé	St Pierre de Vassols : Mme RAYMOND	
Blauvac : excusé/ a donné pouvoir	La Roque Alric : absent	Méthamis : Mme ZIANE	Saint-Trinit : Excusé	
Carpentras : excusé	La Roque sur Pernes : M. DELEBECQUE	Modène : Absent	Sarrians : Absente	
Caromb : Mme MICHELIER	Le Barroux : Absente	Monieux : M. UGHETTO	Sault : M. RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Busi (Ferrassières) à M. Ranchon ; Monsieur Raspail (Blauvac) à Monsieur Rouet ; M. Veve (St Didier) à M. Roux

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel Jouve a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 04-2023 : BUDGET PRIMITIF 2023 ; BUDGET PRINCIPAL
 Rapporteur : Ghislain ROUX

Le comité syndical,

Vu l'article L.5711-1 et L.1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président et en avoir délibéré, à la majorité des votes

Article unique :

Approuve le budget primitif 2023 du Syndicat Mixte Comtat Ventoux.

BP 2023 - SYNDICAT MIXTE COMTAT VENTOUX

Dépenses d'investissement	BP 2023 crédits nouveaux	Recettes d'investissement	BP 2023 crédits nouveaux
Etudes SCOT	67 251,55	FCTVA	0,00
		Subvention équipement Département	0,00
		Subvention équipement Région	0,00
		Amortissements	44 000,00
Q Part subventions virée au cpte de résultat	37 510,00	Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
Déficit d'investissement reporté	0,00	Excédent d'investissement reporté	60 761,55
TOTAL	104 761,55		104 761,55


Dépenses de fonctionnement	BP 2023	Recettes de fonctionnement	BP 2023
Dépenses de communication, de concertation et frais d'enquête publique	22 500,00	-Participation fonctionnement Ventoux Sud	29 057,00
Frais d'avocats	8 000,00		
Charges des mises à disposition de la CoVe	71 900,00	-Participation fonctionnement CoVe	75 189,56
Autres dépenses de fonctionnement (indemnités, fournitures...)	25 340,00		
Subvention accompagnement démarche Zéro Artificialisation Nette	20 000,00		
Dotation aux amortissements	44 000,00	Q Part subventions virée au cpte de résultat	37 510,00
-Virement à la section d'investissement	0,00	-excédent fonctionnement reporté	49 983,44
TOTAL	191 740,00		191 740,00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le 1^{er} Vice-Président

Michel JOUVE





Ghislain ROUX